

Nord : c'est un arrêté publié hier au journal officiel qui le stipule. Plusieurs communes du Nord sont reconnues en état de catastrophe naturelle. C'est le cas en métropole lilloise de Comines, Ennetières-en-Weppe, Frelinghien, Houplines, Lompret, Le Maisnil, Pérenchies, Prêmesques, Quesnoy-sur-Deûle, Radinghem-en-Weppes, Verlinghem, au titre des inondations et coulées de boue survenues le mois dernier, du 19 juin au 21 juin.

Est également concernée près de Maubeuge, la commune de Boussois au titre de mouvements de terrains (hors sécheresse géotechnique) du 1er mars 2021 au 1e juin 2021.

Les personnes sinistrées disposent d'un délai de trente jours à compter d'hier pour se rapprocher de leurs compagnies d'assurances afin de bénéficier du régime d'indemnisation prévu par la loi.

Source:

- VDN, 29/07/2023